RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INSTITUT NATIONAL DE L'ORIGINE ET DE LA QUALITÉ

Les vins « Terres du Midi » reconnus en IGP [CP]

Les vins « Terres du Midi » sont désormais officiellement reconnus en indication géographique protégée (IGP). L'IGP a été enregistrée le 6 octobre 2023 par la Commission européenne, ce qui lui accorde une protection à l'échelle européenne. Cette reconnaissance valorise les pratiques développées par les viticulteurs du midi.

Des vins d'assemblage déclinés en rouges, blancs et rosés

Vin tranquille, l'IGP Terres du Midi se décline en blanc, rouge ou rosé. Il vient renouer avec la tradition méridionale des vins d'assemblage. Les vins produits sont marqués par des arômes fruités, dont la nature et l'intensité peuvent varier selon les cépages, le contexte pédoclimatique de la récolte et les technologies de vinification utilisées. Les vins rouges présentent une couleur soutenue, une structure charnue, souple et harmonieuse, avec des notes de fruits rouges ou d'épices. Les vins blancs exaltent la fraicheur des fruits à chair blanche et des notes d'agrumes. Les vins rosés parfaitement équilibrés développent des arômes de fleurs ou de fruits rouges avec des intensités colorantes variées et délicates.

Le territoire du « Midi viticole »

L'IGP Terres du Midi doit ses contours géographiques au « Midi Viticole ». Il inclut quatre départements de la région Occitanie : Gard, Hérault, Aude, Pyrénées-Orientales et quelques communes de Lozère. Véritable amphithéâtre organisé en gradins et tourné vers la mer Méditerranée, l'aire géographique mêle trois ensembles : les montagnes et les hauts plateaux, les piémonts et plateaux intermédiaires, et enfin, la plaine littorale. L'influence du climat méditerranéen permet, sur un territoire adapté à la culture de la vigne, une maturité optimale des raisins. Cette diversité de sols et de cépages autorisés favorise grâce à l'expérience et la créativité des vignerons la préservation des arômes primaires, avec une qualité aromatique, fruitée ou florale, remarquable.

Une reconnaissance qui valorise un savoir-faire historique

Les valeurs fondamentales que porte l'IGP Terres du Midi sont issues de son patrimoine historique. C'est en 1907 que s'officialise la notion de « Midi Viticole » avec la reconnaissance de la Confédération Générale des Vignerons du Midi. Dans cet esprit collectif du Midi Viticole, des caves coopératives vont se construire dans la première moitié du 20e siècle. Ce maillage a favorisé le développement d'un savoir-faire pour la production de vins d'assemblage. C'est cette spécificité que distingue aujourd'hui l'IGP Terres du Midi.

Vins IGP Terre du Midi ©Syndicat producteurs Terres du Midi

Données chiffrées

110 000

hectares de vignes de potentiel de production, sur 4 départements

230 000

hectolitres de vins certifiés

54%

des volumes sont commercialisés en France

46%

des volumes sont exportés sur 84 pays

Source URL: *https://www.inao.gouv.fr/cp-igp-terres-du-midi*

List of links present in page

1. https://www.inao.gouv.fr/actualites/reconnaissance